

**CONVOCATION**

Cher(e) Collègue,

Je vous serais obligé de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

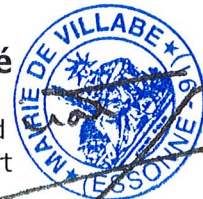
**VENDREDI 10 NOVEMBRE 2023**  
**A 19H30**  
**SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE**  
**(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales
  2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 septembre 2023
  3. Désignation des représentants au SMOYS pour la commune de Villabé
  4. Adhésion de la commune de Videlles au SMOYS au titre de la compétence IRVE
  5. Adhésion de la commune de Saint-Yon au SMOYS au titre de la compétence IRVE
  6. Avis sur la dérogation au principe du repos dominical des salariés pour l'année 2024
  7. Approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme
  8. Acquisition de parcelle cadastrée section AE n°796 sis les heurts à Villabé
  9. Adoption du principe de la gestion en flux
  10. Régularisation de l'affectation du résultat
  11. Décision modificative n°3
  12. Ouverture des quarts de crédit d'investissement
  13. Règlement intérieur des structures sportives
  14. Convention de partenariat avec l'association Les Médiévales MC
  15. Rapport d'activité 2022 du SIREDOM
  16. Rapport d'activité 2022 du SIARCE
- Questions orales.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

**Karl DIRAT**  
**Maire de Villabé**  
Vice-président de la  
C.A. Grand Paris Sud  
Seine-Essonne-Sénart



*[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]*

